

Séance du : 27 Janvier 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/01/25

<p>Date Convocation 20/01/2026</p> <p>Date Affichage 20/01/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 27 Janvier Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Sophie FERRY, Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Manuella AUGEREAU, Valérie AURIAUX et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

AIP (ASSOCIATION DES ÎLES DU PONANT) : CONVENTION POUR PARTICIPATION A UNE ETUDE SUR LE LOGEMENT SAISONNIER

Rapporteur : Carole CHARUAU

Les îles du Ponant connaissent, comme de nombreux territoires littoraux, de très fortes tensions liées au logement de leurs actifs et résidents permanents. Un des problèmes majeurs auxquels les îles sont confrontées aujourd'hui est celui du maintien de leur population permanente faute d'offres de logements. Avec un taux moyen de résidences secondaires de plus de 60% sur l'ensemble des îles, un prix du foncier qui augmente considérablement et un territoire limité, il semble aujourd'hui important de porter un programme collectif, à l'échelle de l'ensemble des îles sur cette thématique du logement des résidents permanents.

Compte tenu de l'urgence de la situation et au nom de la spécificité insulaire sur le sujet du logement permanent, l'AIP engage un programme sur 3 ans (2024-2027) et recrute une chargée de mission habitat.

A cet effet, une convention pour le financement du programme est proposée par l'AIP afin de mettre en œuvre les modalités de participation des communes au financement du programme.

Le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

Plan de financement prévisionnel - programme logement (2024-2027)

Dépenses	prévi.	réal.	répart.	Recettes
Salaires et charges	178 875 €	0 €	86%	Autofinancement
CM habitat - urbaniste/ juriste (100%)	144 000 €			Fonds propres AIP (20%)
Directrice (10%)	24 900 €			Participation des communes (10%)
DAF (5%)	9 975 €			
Prestations extérieures	20 000 €	0 €	10%	Subventions
Communication	5 000 €			ingénierie prospective région
Etude / Intervention	15 000 €			Ingé pro état
Frais de déplacements	8 625 €	0 €	4%	
2 déplacements par îles (2 jours par îles, 12 îles) (150€/jour/île) - 2.5jours	8 625 €			

La commune s'engage à faciliter la mise en place de l'opération et à verser à l'AIP la contribution financière correspondant à 10% du total du programme soit 1 296.87 € (montant fixé au prorata de la population)

L'AIP s'engage à accompagner les communes, sur leur sollicitation, en leur fournissant l'ingénierie adaptée, les rapports de mission, notes explicatives, ainsi que tous les documents qu'elles considèrent nécessaires.

Il s'agit d'une délibération de régularisation d'une mission déjà en cours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (20 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention pour le financement du programme : animation d'une mission sur le logement pour actifs et résidents permanents ou tout document relatif à cette mission.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU